CONVOCATION DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2026

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le mardi 15 octobre 2026 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minutes à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Lecture de la lettre de Mr le Sous-Préfet suite à une démission

Décisions :

- Devis pour un nouveau défibrillateur
- Devis pour les numéro d'adressage
- Devis pour la mise en sécurité de l'église
- Devis pour un panneau pour les aires de jeux extérieur

1- ELECTIONS :

- Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) au maire

2- PERSONNEL COMMUNAL :

- RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

3- FINANCES :

- Décision modificative sur le budget communal
- Projet d'installation, de rénovation et sécurisation du réseau WI-FI de la mairie
- Fixation de l'indemnité de fonction de Mme La Maire, des adjoints et des conseillers municipaux suite au départ de la 1ère adjointe

4- SIEML :

- Versement d'une participation au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

5- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS :

- Information sur la conformité des systèmes d'assainissement de la commune
- Approbation du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
- Approbation du Pacte de gouvernance 2026-2033

6- DIVERS :

- Pose de la première pierre de la Station d'épuration de Somloire et de la Plaine
- Participation de la commune au financement du projet de terrain de foot synthétique situé sur le territoire de la commune des Cerqueux

BB

- Cérémonie du 11 novembre 2026
- Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) destiné à la salle des sports
- Tarifs des photocopies
- Tarifs : concessions cimetière, columbarium, cavurnes, locations des salles pour l'année 2027
- Tarif de la location des chaises
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'implantation d'équipements de communications électroniques rue des Jonquilles à Somloire.
- Modification des exploitants de terrains communaux

COMMISSION : Action sociale/CCAS/Restaurant scolaire/Séniors/Santé/Petite Enfance

- Approbation du Contrat Local de Santé 2026 - 2030

COMMISSION : Bâtiments communaux/patrimoine/logement communaux/projets urbains

- Entretien sur un clapet hydraulique
- Information et point sur l'acquisition des chemins ruraux et des voies communales

COMMISSION : Communication/Artisans/Commerçants/Associations

- Bulletin municipal 2026 n°47
- Tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal

PROCES - VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 octobre 2026, à vingt-heures, le Conseil Municipal, convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame BLANC Bérangère, La Maire.

Présents : BLANC Bérangère, DESSERME Christelle, SCHNEIDER Alain, HUBERT Éric, BOUFFANDEAU Virginie, GERMON Élie, GABOREAU Liliane, BARTETZKO Jean-Louis, DES BROSSES Béatrice, VIVION Corentin, BOUSSEAU Isabelle, CODEVELLE Natacha, CHACUN Geoffroy

Secrétaire de séance : DES BROSSES Béatrice

Démission : Madame la Maire a donné lecture de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet, en date du 18 septembre 2026, par laquelle il accuse réception du courrier transmis par Madame l'Adjointe des affaires sociales, lui notifiant sa démission de ses fonctions avec effet au 10 septembre 2026.

Décisions :

Madame la Maire a soumis à l'approbation du Conseil municipal plusieurs devis relatifs à des travaux et acquisitions nécessaires au fonctionnement et à la sécurité des équipements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à accepter et signer les devis suivants :

- Le devis de l'entreprise Urgence Secours Équipement, d'un montant de 679,69 € TTC, relatif à la réparation du défibrillateur installé sur la façade de la résidence Vill'âge l'Epinette ;
- Le devis de l'entreprise Gourdon, d'un montant de 3 367,97 € TTC, relatif aux travaux de mise en sécurité de l'installation électrique de l'église de Somloire, à la suite d'un rapport d'analyse faisant apparaître des non-conformités ;
- Le devis de l'entreprise Nadia, d'un montant de 1 682,11 € TTC, relatif à la validation et à la pose des plaques de numérotation des adresses, qui seront restituées à chaque habitation située à l'extérieur du bourg ;
- Le devis de l'entreprise Hargo, d'un montant de 102,00 € TTC, relatif à l'installation d'un panneau d'information complémentaire à proximité des structures de jeux extérieures.

1- ELECTIONS :

- Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) au maire

Vu le courrier du sous-préfet actant la démission de Madame PIOT Christine de sa fonction d'adjointe au maire, responsable des affaires sociales en date du 10 septembre 2026.

Considérant la nécessité de compléter l'exécutif municipal afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux,

Décision

Décide de procéder à l'élection d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) au maire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après appel des candidatures, est candidate : BOUSSEAU Isabelle

Résultats du scrutin :
– Nombre de votants : 13
– Nombre de suffrages exprimés : 13
– Majorité absolue : 13

A obtenu :
13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, BOUSSEAU Isabelle est proclamée adjointe au maire, responsable des affaires sociales et immédiatement installée dans ses fonctions.

2- PERSONNEL COMMUNAL :

- RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le RIFSEEP applicable aux agents de la collectivité et d'en fixer les conditions d'attribution.

Le RIFSEEP comprend deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), liée aux fonctions exercées ;

- le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel. Le CIA est attribué à hauteur de 100% de l'indice 100. Il est versé au mois de novembre.

La période de référence est fixée du 1er novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N. L'indemnité prendra effet compter du 1er novembre 2026, selon les montants et les conditions fixés ci-dessous.

Montants annuels maximaux

Grade	Nombre d'agents	IFSE annuelle maximale	CIA annuel maximal
Technicien	1	6 000 €	1 050 €
Agent de maîtrise	1	3 400 €	1 050 €
Rédacteur	1	2 650 €	1 050 €
Adjoint technique territorial	2	0 €	800 €
Adjoint administratif territorial	2	0 €	688 €
Total	7	12 050 €	4 700 €

Résultats du scrutin :
– Nombre de votants : 13
– Nombre de suffrages exprimés : 13
– Majorité absolue : 13

A obtenu :
13 voix

3- FINANCES :

- Décision modificative sur le budget communal

Par rapport à la Loi Finances, changement et modification du budget principal de la commune.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
73158 – TEITLD Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Durée	1 265,26 €	
74111- Dotation forfaitaire des communes	-7 525,00 €	
741121- Dotation de solidarité rurale des communes	1 982,00 €	
742 – Dotation aux élus locaux	328,00 €	
748312 - DCRTP	-12 396,00 €	
74833 – état - compensations au titre des exonérations de taxe foncière	5 061,00 €	
	- 11 284,74 €	
60623 – alimentation		250,00 €
60624- produits de traitements		1 412,00 €
60628- autres fournitures non stockées		625,00 €
60636 – habillement et vêtements de travail		422,00 €
6064 – fournitures administratives		174,00 €
6068- autres matières et fournitures		5 618,00 €
611 – contrats de prestations de services		5 451,00 €
6168- assurances – multirisques - CIGAC		2 721,00 €
6236 – catalogues et imprimés		2 620,00 €
62878 – remboursement à des tiers – GFP de rattachement		14 573,00 €
65568- autres contributions		1 007,00 €
6576363- subvention au CCAS		5 000,00 €
65742- subventions aux entreprises		20,00 €
65748-subventions personnes de droit privé		7 545,00 €
615221 – entretien et réparations de bâtiments publics		- 10 000,00 €
023 – virement à la section d'investissement		- 48 722,74 €
		- 11 284,74 €
Différences		**0 €**

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
021 – virement de la section de fonctionnement	- 48 722,74 €	
21318 – immobilisations – autres bâtiments publics		- 48 722,74 €
	- 48 722,74 €	**- 48 722,74 €**
Différences		**0 €**
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

- Projet d'installation, de rénovation et sécurisation du réseau WI-FI de la mairie

La commune souhaite procéder à l'installation et à la rénovation du réseau Wi-Fi de la mairie ainsi qu'à la sécurisation des accès.

Le projet initialement présenté, assorti d'un devis, prévoyait un coût mensuel de 192 € sur une durée de cinq ans. Soit 12 096€ TTC

Après échanges avec l'entreprise, il a été convenu de solliciter un nouveau devis afin de réaliser ce projet en investissement. Cette solution permet à la commune de réaliser une économie.
Le nouveau devis s'élève à **10 638 € TTC**.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter ce devis.

M. Geoffroy Chacun est sorti de séance lors de l'échange et du vote.

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Pour : 12
- Contre : 0

- Fixation de l'indemnité de fonction de Mme La Maire, des adjoints et des conseillers municipaux suite au départ de l'adjointe aux affaires sociales

Mme la Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints, telles que prévues aux articles L.2123-23, L.2123-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur le taux applicable à une valeur maximale, celle-ci variant en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, et considérant que la population communale s'élève actuellement à 896 habitants, le Conseil municipal décide :

(L'indemnité maximale de fonction mensuelle pour un maire pour une commune de – 1 000 habitants s'élève à 44.30% soit 1 820,96€ brut par mois)

De fixer l'indemnité de fonction de Mme Bérangère BLANC, Maire, à 22,41 %, soit 921,17 € brut par mois.

(L'indemnité maximale de fonction mensuelle pour un adjoints au maire pour une commune de – 1 000 habitants est de 11,77% soit 483,81 brut par mois)

De fixer les indemnités des trois adjoints, Mme Christelle DESSERME, M. SCHNEIDER Alain et Mme BOUSSEAU Isabelle à 11,77 %, soit 483,81 € brut par mois.

De fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux, à savoir
Tableau annexe prévue à l'article L.2123-20-1 du CGCT,
Pourcentage calculer avec la base de 4 110.52€

Nom et prénom	Qualité et fonction	Taxe de l'indemnité voté
CODEVELLE Natacha	Conseillère municipale	2,44 %
HUBERT ÉRIC	Conseiller municipal	2,44 %
BOUFFANDEAU Virginie	Conseillère municipale	2,44 %
CHACUN Geoffroy	Conseiller municipal	2,44 %
GERMON Elie	Conseiller municipal	2,44 %
GABOREAU Liliane	Conseillère municipale	2,44 %
BARTETZKO Jean-Louis	Conseiller municipal	2,44 %
DES BROSSES Béatrice	Conseillère municipale	2,44 %
VIVION Corentin	Conseiller municipal	2,44 %

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

Il est précisé que ces indemnités évolueront automatiquement conformément aux majorations attachées à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4- SIEML :

- Versement d'une participation au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

La collectivité de SOMLOIRE décide de verser une participation de 75 % au profit du SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

n° opération	Collectivité : Somloire	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP336-26-212	Rue du Comte de champagny	313,99 €	75%	235,49 €	09/02/2026
EP336-26-216	Rue du Fromenteau	453,24 €	75%	339,93 €	19/03/2026

- montant de la dépense : 767,23 euros TTC
- taux de la participation : 75%
- montant de la participation à verser au SIEML : 575,42 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

5- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS :

- Information sur la conformité des systèmes d'assainissement de la commune

L'état de conformité du système d'assainissement de Somloire est confirmé, avec des recommandations pour éviter de nouvelles connexions en attente de la nouvelle station.

Conformité du système d'assainissement

La station d'épuration est déclarée conforme après analyse des bilans.
Les résultats indiquent une bonne conformité en termes d'équipement, de performance et de collecte.

Capacités et performances de la station

La capacité nominale est de 540 EH, mais elle a été dépassée 225 fois en 2025.
Le débit réel (307 m³/j) et le débit moyen (128 m³/j) dépassent la capacité nominale.
La production de boues reste faible par rapport à la charge collectée.

Problèmes liés à la capacité et au débit

La charge entrante dépasse la capacité de la station depuis plusieurs années.
Le dépassement fréquent du débit nominal indique une surcharge du système.
En l'état actuel, il est interdit de procéder à de nouveaux raccordement.

- Approbation du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) est chargée d'évaluer les charges transférées et de présenter un rapport aux conseils municipaux. La CLETC s'est réunie le 25 septembre 2026 afin d'évaluer :

- l'ajustement des attributions de compensation (AC) de la Ville de Cholet lié à la mutualisation de ses personnels auprès de Cholet Agglomération ;

- les charges liées à l'évolution de l'intérêt communautaire « liaisons douces et cyclistes ».

Au vu du rapport annexé, la CLETC évalue :
à 1 059 318 € par an, à compter de l'exercice 2026, l'ajustement des AC lié à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet auprès de Cholet Agglomération ;

à 13 745 € par an, à compter de l'exercice 2026, l'ajustement relatif aux restitutions de sentiers aux communes ;

à 6 165 € par an, à compter de l'exercice 2026, l'ajustement relatif aux transferts de sentiers aux communes.

Les membres de la CLETC ont également décidé de reporter à 2027 l'étude portant sur l'évaluation des pistes cyclables. Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges établi le 29 septembre 2026, à la suite de sa réunion du 25 septembre 2026. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le rapport de la CLETC
l'ajustement des attributions de compensation lié à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet auprès de Cholet Agglomération ;
l'évaluation des charges liées à l'évolution de l'intérêt communautaire « liaisons douces et cyclistes ».

- Approbation du Pacte de gouvernance 2026-2033

Cholet Agglomération a été créée à l'initiative des communes du Choletais, qui ont souhaité s'associer pour mener ensemble les grands projets du territoire, favoriser son développement et renforcer son attractivité.

À l'occasion de l'ouverture du nouveau mandat, le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, par délibération du 21 septembre 2026, d'élaborer un pacte de gouvernance entre Cholet Agglomération et les communes membres.

Ce pacte vise à définir un cadre commun de fonctionnement, fondé notamment sur :

- la confiance et le respect entre les communes ;
- la transparence des décisions ;
- la recherche du consensus ;
- la solidarité territoriale ;
- l'équité dans les contributions et dans les bénéfices issus des politiques communautaires ;

- la recherche de mutualisations permettant de créer de la valeur publique ou de réduire les coûts fixes ;

- la coopération avec les territoires voisins.

Le Conseil municipal, a émis un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance présenté par Cholet Agglomération.

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

6- DIVERS :

- Pose de la première pierre de la Station d'épuration de Somloire et de la Plaine

Mme La Maire a eu le plaisir d'annoncer aux membres du conseil municipal que la cérémonie de pose de la première pierre de la Station d'épuration de Somloire et de la Plaine se tiendra le mardi 3 novembre à 15 h 00.
Cette cérémonie se déroulera en présence de Monsieur le Préfet ainsi que des maires des communes concernées.

- Participation de la commune au financement du projet de terrain de foot synthétique situé sur le territoire de la commune des Cerqueux.

Madame la Maire expose au conseil municipal le projet de création d'un terrain de foot synthétique, qui sera implanté sur le territoire de la commune des Cerqueux. Ce projet est porté en lien avec les communes de Somloire, Yzernay et La Plaine, afin de répondre aux besoins du club *Somloir'Yzernay CP Foot* et de proposer un équipement sportif de qualité au bénéfice des habitants des quatre communes.

Madame la Maire présente aux membres du conseil la simulation de financement du projet ainsi que le coût global de l'opération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de s'associer à ce projet et autorise une participation financière maximale de 63 000 € TTC.

Cette participation sera répartie sur huit années, soit une charge annuelle de 7 875 € TTC pour la commune.
Le conseil municipal rappelle toutefois que la commune doit également faire face à d'autres besoins associatifs et à plusieurs projets d'investissement sur son propre territoire. Il invite donc à la plus grande vigilance dans le suivi des dépenses et à la recherche de financements complémentaires, notamment auprès des collectivités et organismes compétents.

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Pour : 12
- Contre : 1

- Cérémonie du 11 novembre 2026

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918
Mercredi 11 novembre 2026

La commune vous invite à participer aux cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre 1918 et à l'hommage rendu à l'ensemble des « Morts pour la France ».
Le programme sera le suivant :

10 h 30 : cérémonie à Somloire ;
11 h 00 : cérémonie à La Plaine ;

À l'issue de la cérémonie de La Plaine, un vin d'honneur sera servi à la mairie de La Plaine.

- Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) destiné à la salle des sports

Madame la Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE), afin de renforcer la sécurité des usagers des équipements communaux et de compléter le dispositif de premiers secours déjà présent sur le territoire de la commune.

Le matériel sera acquis auprès de la société URGENCE SECOURS ÉQUIPEMENTS, pour un montant total de 1 699,20 € TTC.

Cette acquisition comprend :
un défibrillateur automatisé externe ;
une batterie ;
une paire d'électrodes mixtes, utilisables aussi bien pour un adulte que pour un enfant.

Le défibrillateur sera installé à la salle des sports de la commune.

À l'issue de cette acquisition, la commune de Somloire disposera de trois défibrillateurs automatisés externes, implantés aux emplacements suivants :
la salle des sports ;
la résidence L'Épinette ;
la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité accepte l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe auprès de la société URGENCE SECOURS ÉQUIPEMENTS, pour un montant de 1 699,20 € TTC.

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 12
- Abstention : 1

- Tarifs des photocopies

Mme La Maire propose de voter les tarifs des photocopies pour l'année 2027.
Á l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs des photocopies sans augmentation pour l'année 2027. Les tarifs seront reconduits tacitement si pas d'augmentation les prochaines années.

TARIFS PARTICULIERS		
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO	0,30 €
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,40 €
Format A4	COULEUR RECTO	1,00 €
Format A4	COULEUR RECTO/VERSO	1,70 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO	0,50 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,55 €
Format A3	COULEUR RECTO	1,50 €
Format A3	COULEUR RECTO/VERSO	2,50 €
Plus de 10 photocopies		0,15 €
CV demandeurs d'emploi (10 gratuites puis)		0,30 €
Ramette de 500 feuilles		10,00 €
TARIFS ASSOCIATIONS ET MAIRES		
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO	0,10 €
Format A4	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,15 €
Format A4	COULEUR RECTO	0,15 €
Format A4	COULEUR RECTO/VERSO	0,20 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO	0,20 €
Format A3	NOIR ET BLANC RECTO/VERSO	0,20 €
Format A3	COULEUR RECTO	0,20 €
Format A3	COULEUR RECTO/VERSO	0,20 €

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

- Tarifs : concessions cimetière, columbarium, cavurnes, locations des salles pour l'année 2027

Mme La Maire propose de voter les tarifs des locations de salles ainsi que les concessions cimetières pour l'année 2027.

Concernant les concessions cimetière et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs concessions cimetières pour l'année 2027

	Tarifs 2027 En €
CONCESSION CIMETIERE : LE M2	55,00
COLUMBARIUM	
30 ans	760,00
CAVURNES	
30 ans	545,00

Concernant les locations de salles et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2027,

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES à compter du 1er janvier 2027				
	Locataire de SOMLOIRE	Locataire extérieur de SOMLOIRE	Association SOMLOIRE	Association extérieur SOMLOIRE
Salle des ainés (50 m² 40 personnes assises, 50 personnes debout)				
Réunion	Gratuit		Gratuit	
Location journée (pas de réservation)	35 €			
Caution	100 €			
Salle annexe (150 m² 120 personnes assises, 150 personnes debout)				
Réunion	Gratuit		Gratuit	
Rassemblement lié à un décès	Gratuit			
Vin d'honneur mariage	80 €	92 €		
Fête journée (jusqu'à 22 heures)	115 €	132 €	50 €	132 €
Fête journée + nuit (Lendemain avant 10 heures)	180 €	207 €	125 €	207 €
Fête weekend	240 €	276 €	165 €	276 €
Location pour formation 8 heures /19 heures	20 €	23 €		
Forfait ménage 85 € Nettoyage personnel communal	28€/H	28€/H	28€/H	28€/H
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €
Salle de sports (1000 m² 800 personnes assises, 1000 personnes debout)				
Vin d'honneur	115 €	132 €		
Fête journée jusqu'à 22h (concours marché)	150 €	173 €	100 €	173 €
Fête journée + nuit (Lendemain avant 10 heures)	200 €	230 €	150 €	230 €
Fête weekend	250 €	288 €	190 €	288 €
Disco			290 €	350 €
Forfait ménage 110 € Nettoyage personnel communal	28€/H	28€/H	28€/H	28€/H
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

- Tarif de la location des chaises

La commune dispose de 360 chaises qui sont proposées à la location.
Mme La Maire propose de voter les tarifs de la location des chaises pour l'année 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer 0,10 € la chaise pour l'année 2027.

	Tarifs 2027 en € la chaise
LOCATION CHAISES	
Personnes hors commune	0,10 €
Associations hors commune	0,10 €
Personnes de la commune	0,10 €
Caution	100 €
Associations communales	Gratuite Une somme de 25 € sera demandée pour les chaises cassées ou perdues

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0

- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'implantation d'équipements de communications électroniques rue des Jonquilles à Somloire.

La société MELISA TERRITOIRES RURAUX exploite un réseau de communications électroniques dans le cadre d'une convention de délégation de service public. À compter du 18 décembre 2026, la société Anjou Fibre lui succédera et reprendra l'ensemble des droits et obligations liés à cette exploitation.

Des équipements de communications électroniques, composés d'une dalle et d'une armoire de rue, sont implantés sur le domaine public communal, rue des Jonquilles à Somloire, parcelle CO 474. Il convient de régulariser leur occupation par la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire.

L'équipement occupe une surface de 1,34 m² (1,50 m de longueur, 0,89 m de largeur et 1,70 m de hauteur). Sa localisation et sa description figurent en annexes de l'arrêté.

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, jusqu'au 13 février 2044. Elle donne lieu au paiement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, accepte le principe de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de la société MELISA TERRITOIRES RURAUX, puis de la société Anjou Fibre à compter du 18 décembre 2026.
Autorise l'implantation et l'exploitation d'une dalle et d'une armoire de rue, rue des Jonquilles à Somloire, parcelle CO 474.
Fixe la durée de l'autorisation jusqu'au 13 février 2044 et décide que cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle, selon les modalités prévues dans l'arrêté ;

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Abstention : 0

- Modification des exploitants de terrains communaux

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que deux terrains communaux font l'objet d'un changement d'exploitant.

Le champ communal actuellement exploité par M. Jean-Christophe Hérisset sera exploité par M. Stéphane Doublet à compter du 1er janvier 2027.

Par ailleurs, le terrain actuellement exploité par M. Jacques Gervais sera exploité par M. Gaylord Caillé à compter du 1er novembre 2026.

Le montant des fermages correspondant à ces deux locations sera fixé lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Celui-ci devra notamment prendre en compte ces changements d'exploitants ainsi que les caractéristiques des terrains concernés.

COMMISSION : Action sociale/CCAS/Restaurant scolaire/Séniors/Santé/Petite Enfance

- Approbation du Contrat Local de Santé 2026 - 2030

En concertation avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Cholet Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un troisième Contrat Local de Santé (CLS) dans le but de renforcer la démarche de prévention en santé publique et d'améliorer les parcours de soins, menée par la collectivité et ses partenaires au cours de ces dernières années.

Le CLS permet de coordonner la politique conduite par Cholet Agglomération, le Projet Régional de Santé des Pays de la Loire 2023-2028 et le Plan Régional Santé Environnement 4 2023-2028. Il favorise ainsi la coopération de l'ensemble des acteurs.

Ce troisième CLS a été finalisé à l'issue des phases d'évaluation, de diagnostic (données quantitatives, enquête habitants, séminaire) et de préfiguration du plan d'actions (ateliers partenariaux de co-construction). Il est fondé sur l'expertise des partenaires et répond directement aux besoins et priorités exprimés par les habitants. Il traduit une vision de santé globale, s'inscrivant dans toutes les politiques publiques et s'appuyant sur l'ensemble des déterminants de santé.

Le CLS comprend des éléments du diagnostic territorial, les axes stratégiques, les objectifs déclinés en actions, ainsi que ses modalités de gouvernance et d'organisation.

Les actions, réparties en 18 fiches doivent être engagées et déclinées d'ici 2030. Elles sont réparties autour des cinq axes stratégiques suivants :

- santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé,

- santé mentale,

- inégalités sociales et territoriales de santé,

- participation, communication et gouvernance en santé,

- accès aux soins.

Ainsi, les membres du conseil municipal de Somloire approuvent le Contrat Local de Santé à passer avec Cholet Agglomération, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-

Loire, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Préfecture de Maine et Loire et les 26 communes de l'Agglomération, pour la période 2026- 2030.

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Abstention : 0

COMMISSION : Bâtiments communaux/patrimoine/logement communaux/projets urbains

- Entretien sur un clapet hydraulique

La commission a présenté un devis établi par l'entreprise Verchéenne, d'un montant de 1 377,00 € TTC, relatif à l'entretien et à la réfection de la centrale hydraulique, ainsi qu'à sa remise en service.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont validé ce devis. En conséquence, les travaux seront réalisés par l'entreprise Verchéenne.

- Information et point sur l'acquisition des chemins ruraux et des voies communales

Depuis 2017, une secrétaire de mairie assure la préparation des dossiers administratifs relatifs à l'acquisition des chemins ruraux à l'euro symbolique, avant leur transmission au notaire de la commune. Cette mission représente une charge de travail importante.

Depuis la fin du mois de janvier, Mme Bregeon Aurore est chargée de reconstituer les documents administratifs nécessaires à l'acquisition des chemins ruraux.

À ce jour, 4 dossiers ont été clôturés, 5 dossiers sont en cours de traitement auprès du notaire, Maître Pasqualini, et 18 chemins restent à traiter.

Les membres du conseil municipal décident de demander au notaire le délai dont il dispose pour réaliser et finaliser les dix-huit dossiers restants.

Ils décident également de solliciter des devis auprès de plusieurs notaires afin de comparer les conditions et les délais d'exécution de ces travaux.

COMMISSION : Communication/Artisans/Commerçants/Associations

- Bulletin municipal 2026 n°47

Le bulletin municipal n° 47 de l'année 2026 est actuellement en cours de réalisation.

Les associations de la commune ont été destinataires d'un courrier les invitant à préparer et à transmettre les informations les concernant, ainsi que les photos qu'elles souhaitent voir figurer dans cette édition.

La première page du bulletin a d'ores et déjà été validée lors de la réunion du conseil municipal.

- Tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal

Le Conseil Municipal de la commune de Somloire souhaite modifier les tarifs des encarts publicitaires. Après vote, les tarifs des encarts publicitaire sont fixés ainsi :

Entreprise de SOMLOIRE :

1/4 page :	54,00 €
¼ page :	78,00 €
Page entière :	108,00 €

Entreprise extérieures :

1/8 page :	72,00 €
¼ page :	96,00 €
½ page :	132,00 €
Page entière :	180,00 €

Résultats du scrutin :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Abstention : 0

A 23 h 00, l'ordre du jour étant clos, Mme la Maire clôt la séance.
La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 24 novembre 2026 à 19h00 à la salle de conseil